

Blois, le 24 juin 2020

LE DISPOSITIF PAÏS OPÉRATIONNEL DANS LE BASSIN DE VIE DE MONTOIRE-SUR-LE-LOIR DEPUIS MAI 2020

Chef de file des Solidarités, le conseil départemental développe une politique ambitieuse en direction de l'offre de santé dans les territoires ruraux. Cette politique s'inscrit également dans la stratégie d'attractivité du territoire ; ainsi, le département a renforcé le partenariat avec l'association PAÏS depuis le printemps 2020. C'est en pleine crise sanitaire de la COVID-19, que le dispositif PAÏS – pour Plateforme Alternative d'Innovation en Santé – a été lancé en mai 2020 dans le bassin de vie de Montoire-sur-Le-Loir. Pour un maintien et un développement de l'offre médicale de proximité le département de Loir-et-Cher, les EPCI de Territoires Vendômois et six médecins généralistes ont mis en place ce protocole qui a fait ses preuves depuis une dizaine d'années, contribuant à pérenniser l'accès aux soins et limiter le recours aux urgences.

Se faisant fort de trouver des solutions attractives et innovantes pour que chaque Loir-et-Chérien puisse avoir accès aux soins, le dispositif se développe aujourd'hui sur de nouveaux secteurs en carence médicale. En lien avec le Syndicat Mixte du pays vendômois, la CA Territoires Vendômois, la CC du Perche et du Haut-Vendômois et la CC des Collines du Perche, une convention de déploiement de l'association PAÏS sur le territoire de l'arrondissement du Vendômois (comprenant Montoire-sur-Le-Loir, Couture, Morée, Mondoubleau) soit un bassin de 75 000 habitants environ est opérationnel.

L'objectif est d'optimiser les conditions d'exercice des professionnels de santé en leur proposant de prendre part à un dispositif contribuant à pérenniser l'accès aux soins tout en valorisant les médecins généralistes. Ce dispositif doit permettre d'**attirer des médecins** par de nouvelles conditions de travail, de **maintenir une offre médicale** dans la proximité, d'**améliorer la qualité des soins**, de **limiter le recours aux urgences**.

Comment le dispositif fonctionne dans ce secteur ?

Il réunit six médecins généralistes. Du lundi au vendredi, des consultations sans rendez-vous sont possibles de 8 h à 20 h sans interruption et de 8 h à 12 h le samedi, soit 64 h de consultations hebdomadaires. Chaque médecin généraliste s'est engagé préalablement à effectuer des permanences. Un planning est communiqué aux secrétariats médicaux et au SAMU. Ainsi, il n'y a pas de rupture dans la prise en charge des patients et le personnel médical est formé pour répondre aux mieux à leurs besoins.

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

POUR RAPPEL :

PAÏS, qu'est-ce que c'est ?

C'est une Plateforme Alternative d'Innovation en Santé pour revaloriser les médecins généralistes de proximité, organiser l'offre de soins à l'échelle d'un territoire, décroiser l'articulation entre médecine de ville et hôpital. C'est donc une plateforme d'orientation et de régulation médico-sociale. Les médecins qui adhèrent à PAÏS assurent l'organisation de la prise en charge des soins imprévus. Ils allègent leurs rendez-vous pour se rendre disponibles aux demandes du « pays ». PAÏS accorde également une place privilégiée à la prévention et à l'éducation thérapeutique.

En 30 ans, le Loir-et-Cher a perdu 81 médecins, soit une baisse de 25% dans la profession. En 1989, le département comptait 321 médecins généralistes, en 2019, 242 dont 132 ont plus de 55 ans. En terme de densité médicale, le Loir-et-Cher est classé au 75^e rang des 96 départements de métropole.

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12